

19 janvier 2017

## Mise en œuvre de l'évaluation du SPRO

### Fiche n°1 Rôle du Conseil régional pour la collecte des données

#### A- Tout au long de l'année :

- 1- Comptabiliser les nouveaux membres intégrant le réseau afin d'effectuer la différence du nombre de partenaires au début du conventionnement et en 2019. (Indicateur 6).
- 2- Calculer le taux de réalisation des projets de territoire prévus dans les conventions annuelles pour l'année passée. (Indicateur 8).

#### B- Chaque début d'année :

- 1- Déterminer le budget dédié à l'organisation des systèmes d'information. (Indicateur 11).
- 2- Examiner la répartition des outils de communication mis en place par le niveau régional. (Indicateur 18).
- 3- Réaliser le calcul du taux d'agents des structures membres à avoir pu bénéficier d'une formation de professionnalisation, grâce aux informations qu'ils auront fournies. (Indicateur 20).
- 4- Compter le temps d'accompagnement par l'animation régionale dans chaque réseau local. (Indicateur 21). Indiquer le nombre d'emplois temps plein mis à disposition par la Région pour l'animation régionale. (Indicateur 22).

#### C- 2019 :

- 1- Noter s'il existe un SI commun pour le suivi des flux et du service rendu (Indicateur 12). Calculer le taux de couverture des structures par le SI commun. (Indicateur 13).
- 2- Signaler l'existence ou non d'une charte de qualité (Indicateur 33) et le cas échéant, expliquer sa mise en œuvre. (Indicateur 34).

0 800 222 100

Service & appel  
gratuits

[www.etoile.regioncentre-valdeloire.fr](http://www.etoile.regioncentre-valdeloire.fr)



#### D- Enquêtes qualitatives à mener :

- 1- Recenser le nombre de 3<sup>ème</sup> porte. (Indicateur 30) et questionner corrélativement la satisfaction des usagers. (Indicateur 31).
- 2- Déterminer l'impact de la diffusion des outils de communication mis en place par le niveau régional. (Indicateur 26).
- 3- Mesurer la connaissance des réalités socio-économiques par les agents. (Indicateur 32). Mettre cela en relation avec la mise à disposition d'une documentation objective adaptée et actualisée (Indicateur 35).
- 4- Expliciter les impacts des projets de territoire, sur les usagers et les professionnels (Indicateur 36).
- 5- Interroger les conseillers des structures membres, sur la connaissance qu'ils ont du réseau auquel ils appartiennent. (Indicateur 10).
- 6- Questionner des membres SPRO sur leur satisfaction sur l'apport de l'équipe d'animation de la Région et du GIP. (Indicateur 23).

La mise en œuvre de l'enquête se fera grâce à la mobilisation des structures volontaires.